DEPARTEMENT DU LOT **2015-16**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 21 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le vingt et un mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Etaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Était excusée : Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE
Secrétaire de séance : Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire fait lecture, au Conseil Municipal, d'une correspondance émanant de la préfecture stipulant le non respect du plafond des dépenses imprévues.
En effet, le Conseil Municipal en date du 2 avril a voté dans le budget primitif en section investissement et en dépenses imprévues (chapitre 20) plus que les 7,5% autorisés.
Monsieur le Maire précise que le montant avait été calculé en incluant les restes à réaliser de l'exercice 2014 alors qu'il faut les exclure.

Vu le courrier émanant de la préfecture ;
Vu le non respect du plafond des dépenses imprévues ;

Le Conseil Municipal,
DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

-de **PRENDRE LES DÉCISIONS MODIFICATIVES** suivantes afin de respecter le plafond:

DÉSIGNATION	**DÉPENSE**	
D 020 – Dépenses imprévues (investissement)	**- 5 000€**	
Programme 21- Église toiture (investissement)	**+ 5000€**	

DÉSIGNATION	**DÉPENSE**	
D 020 – Dépenses imprévues (investissement)	**- 5 300€**	
Programme 20- Columbarium (investissement)	**+ 5 300€**	

Le conseil municipal vote ;
POUR: 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 21 mai 2015
Le Maire,
Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 26/05/2015
Le Maire, Albert Castadot